



Le monde que nous voulons après 2015:

Mettons l'être humain et la planète au premier plan

Avril 2013
Recommandations du Cercle de
Coopération quant à un cadre
pour le développement après 2015

Au moment où s'approche l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015, le monde se prépare à analyser les progrès réels dans la lutte contre la pauvreté depuis la signature de la Déclaration du Millénaire en 2000 et à formuler un cadre pour l'après-2015. Par la présente le **Cercle de Coopération des Organisations Non Gouvernementales de développement du Luxembourg émet une série de recommandations quant au nouveau cadre pour le développement** qui devrait guider le travail des acteurs du développement dans les années et décennies à venir.

Force est de constater que le monde a bien changé depuis le moment où les OMD ont été conçus: certains défis mondiaux sont devenus plus significatifs ou se sont aggravés (p.ex. le changement climatique, les inégalités,...), alors qu'une interdépendance entre différentes problématiques liées au développement met la communauté internationale devant des défis importants. Les dirigeants mondiaux devront prendre en considération ces nouvelles réalités et concevoir **un seul cadre pour le développement pour l'après-2015, intégré et complet, basé sur les trois dimensions du développement durable (social, économique et environnemental) et sur une gouvernance juste**, tout en s'assurant de synergies.

1 Se baser sur une vision et des principes clés pour un monde juste, équitable et durable

La vision du Cercle de Coopération pour l'après-2015 est un monde juste, équitable et durable, dans lequel les droits des personnes sont réalisés, et dans lequel elles peuvent accomplir pleinement leur potentiel et mener une vie dans le bien-être et sans pauvreté. Cette vision se traduit dans une série de principes clés pour l'après-2015.

- ➔ Le nouveau cadre pour le développement doit être **ancré dans les droits humains universels** et garantir que tous les efforts de développement contribuent à l'accomplissement des droits humains, y compris des droits sociaux, économiques et culturels pour tous.
- ➔ Toutes les personnes doivent profiter des résultats du cadre pour l'après-2015, mais **un accent doit être mis sur les personnes les plus démunies et les plus marginalisées**. Une attention particulière est à donner à l'égalité entre femmes et hommes ainsi qu'au renforcement (empowerment) des filles et des femmes.
- ➔ Un moyen clé de renforcer les personnes est d'encourager la **participation significative de toutes et de tous** dans les prises de décisions en matières sociales, politiques et économiques.
- ➔ Il est primordial de s'assurer de la responsabilité et de la **redevabilité (accountability) de toutes les parties prenantes** pour mesurer leur impact sur le développement.

2 Mettre l'accent sur une mesure de bien-être

En considérant la pauvreté à partir d'une perspective multidimensionnelle, le Cercle de Coopération recommande de mettre l'accent sur une mesure de bien-être, au lieu de se baser sur un objectif de réduction de pauvreté lié uniquement à l'insuffisance de revenu monétaire. Au-delà du produit intérieur brut (PIB) comme unique mesure de croissance et de progrès d'un pays, une approche radicalement différente est nécessaire pour intégrer les concepts de croissance, de développement, d'inclusion, de respect des droits humains et d'utilisation des ressources naturelles pour la période après 2015. Parmi les questions abordées, un rôle clé revient à la mise en question des modèles répandus de production et de consommation sur lesquels notre économie mondiale est fondée.

3 Adopter des objectifs ambitieux pour quatre catégories

Pour relever les défis et réaliser la vision exposée ci-dessus, des objectifs ambitieux et de portée mondiale devront être établis pour **quatre catégories**, à savoir le développement social inclusif, la transformation économique, la durabilité environnementale et la gouvernance juste:

Un développement social inclusif: Le développement humain doit rester au cœur des objectifs du cadre, mais il doit être traité d'une façon qui est plus complète et plus inclusive qu'il ne l'était pour le cadre des Objectifs du millénaire, afin que, ensemble avec les objectifs dans les autres domaines, les écarts socio-économiques entre les gens soient diminués.

4 Intégrer deux facteurs de réalisation

La transformation économique: Les domaines clé de l'économie, dont la finance, le commerce international, les systèmes fiscaux et les institutions financières internationales, doivent être réformés et démocratisés pour réorienter l'économie afin de servir l'ensemble des populations et la planète. Ces domaines doivent être au service du développement humain et servir comme outils pour le renforcement des économies locales / nationales et comme moteurs pour le développement, au lieu de ne profiter qu'aux intérêts particuliers d'une minorité. La transformation économique doit donc être basée sur le principe de la transparence et viser à générer des emplois et du bien-être de manière plus équitable dans la société.

La durabilité environnementale: Les tendances actuelles en matière de croissance économique et de modèles de consommation non durables mettent une pression intenable sur l'environnement naturel et la capacité de notre planète. Avec une tendance claire de croissance démographique mondiale effrénée, il est crucial de remettre en cause notre utilisation des ressources naturelles et les conséquences qui en découlent: la durabilité environnementale fournit la base pour l'accomplissement de beaucoup d'objectifs sociaux et économiques. Les défis qui se posent en matière d'accès inégal aux ressources naturelles essentielles pour la survie, pour le bien-être et pour des activités économiques, la perte de biodiversité et la dégradation environnementale, aussi bien que la vulnérabilité face au changement climatique, doivent impérativement être pris en compte pour diminuer les risques pour l'humanité et tout particulièrement pour les plus démunis.

La gouvernance juste: Au centre du développement durable se trouvent des questions de gouvernance. Une gouvernance juste inclut les principes de participation, de transparence et d'équité – qui sont importants pour construire ou renforcer des institutions stables et démocratiques, aux niveaux tant nationaux qu'internationaux, et pour permettre à ce que l'autorité soit exercée dans l'intérêt collectif et non seulement de quelques-uns. La concrétisation de principes d'une juste et bonne gouvernance, dont la transparence, le respect de l'État de droit et la lutte contre la corruption sont élémentaires pour la démocratie, la paix et la stabilité.

Il y a deux facteurs de réalisation qui sont des conditions préalables et des prérequis pour un développement effectif et durable:

Un financement effectif et adéquat pour le développement, basé sur une approche complète et prévisible. Un tel financement comprend l'aide au développement et prend en considération le besoin de générer plus de ressources domestiques à travers des mesures fiscales et la mobilisation du potentiel du secteur privé, tout en réglementant les risques. La hauteur de ces financements devrait prendre en considération les «responsabilités communes mais différenciées», comme par exemple concernant le financement de l'adaptation climatique.

La cohérence des politiques pour le développement durable, est essentielle pour qu'aucune politique ne nuise aux perspectives de développement des plus pauvres et marginalisés. Au système actuel de gouvernance mondiale, il manque la capacité élémentaire de traiter et de réparer des politiques injustes qui peuvent aboutir aux décisions ou actions d'acteurs isolés, sapant les chemins de développement durable de tout un groupe de personnes, d'un pays ou d'une région. Si le cadre pour l'après-2015 doit rencontrer le succès, des gouvernements, des entreprises transnationales et d'autres acteurs doivent être appelés à mettre en place des mécanismes robustes pour améliorer le respect et le contrôle de la cohérence des politiques pour le développement (CPD), et pour traiter avec les violations du principe «do no harm» (ne pas causer de dommages), qui soutient la CPD. De tels mécanismes devraient être mis en œuvre aux niveaux internationaux, régionaux et nationaux.

5 Appliquer une responsabilité commune mais différenciée

Le cadre pour l'après-2015 doit être universel, et contrairement aux OMD, s'appliquer à tous les pays du Nord comme du Sud, et les engager à introduire des changements dans l'ensemble des domaines concernés, même si ces engagements doivent pouvoir se traduire en des actions adaptées au contexte spécifique de chacun. Le principe de la «responsabilité commune mais différenciée» devra être appliqué afin de mieux lier la réponse d'un pays à sa situation et de refléter des contributions historiques différentes aux défis actuels. Egalement, chaque pays devra contribuer au cadre après-2015 selon sa capacité.

6 Rapporter les progrès réalisés

Finalement, le cadre doit permettre aux peuples de demander une redevabilité (accountability) à leurs dirigeants par rapport aux changements auxquels ils s'engagent. Des mécanismes de responsabilité rigoureux et indépendants seront donc nécessaires aux niveaux tant internationaux que nationaux pour mesurer le progrès sur tous les objectifs. À un niveau national, des systèmes doivent être créés ou renforcés pour permettre à la société civile et à des personnes individuelles, particulièrement les plus marginalisées, de participer pleinement aux processus de prise de décisions et aux exercices de contrôle et de l'établissement d'un rapport sur les progrès réalisés.

7 Faire preuve de leadership

Devant nous se trouve maintenant une occasion historique de nous baser sur les résultats des Objectifs du millénaire pour le développement, de mettre le monde sur une voie accélérée vers la durabilité sociale, économique et environnementale et de progressivement réaliser l'accomplissement des droits des personnes. Nous devons retourner aux valeurs qui ont été adoptées dans la Déclaration du Millénaire—des valeurs comme la solidarité, l'égalité, le respect, la justice et la durabilité pour tous et par tous—et montrer la volonté et le courage politique nécessaire afin de s'engager sur de nouvelles voies d'agir au nom du plus grand bien commun. Le Cercle de Coopération recommande vivement aux décideurs luxembourgeois et européens de faire preuve de leadership et d'identité et d'aborder d'une manière complète et cohérente les défis mondiaux clés dans un seul cadre post-2015 intégré, basé sur les principes des droits humains et du respect des limites planétaires.

Une publication du:

En collaboration avec:



caritas
L U X E M B O U R G